

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP101** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **24/04/2024**

Objet : **marché 24.059 Animation jeux en bois**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **24/04/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 101 march_ 24.059 Animation jeux en bois.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

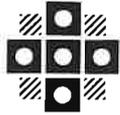
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240424-DCP101-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **24/04/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_0101

Objet : Marché n°24.059 – Animation
« JEUX EN BOIS » dans le cadre de
l'évènement « Tourcoing se met au vert »
- Conclusion



DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue d'organiser une animation « JEUX EN BOIS » dans le cadre de l'évènement « TOURCOING SE MET AU VERT » qui se déroulera les samedi 1er et dimanche 2 Juin 2024, au Jardin Botanique de TOURCOING.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°24.059 avec la Compagnie SAC A DES pour un montant de 685,00 € TTC en vue de la mise en place d'une animation « JEUX EN BOIS ».

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **24 AVR. 2024**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **24 AVR. 2024**

Publié sur le site de la Ville le :

24 AVR. 2024